



POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE SON ACTIVITÉ MÊME FACE À DES DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT

LE REBONDISSEUR FRANÇAIS

28 mars 2025

Frédéric VISNOVSKY

Médiateur national du crédit aux entreprises

Président de l'Observatoire du financement des entreprises

1. Un contexte économique qui crée des tensions sur les trésoreries

- **Ralentissement de l'activité économique** (croissance attendue de + 0,7 % en 2025)
- **Baisse de l'investissement des entreprises** (perspectives de demande réduite/incertitudes)
- **Hausse des défaillances, radiations volontaires et plans sociaux** (impacts sur des entreprises de taille plus importante / impacts sur les sous traitants)
- **Impact passé de la hausse des taux d'intérêt**
- **Poids des remboursements de PGE et autres « dettes Covid »**
- **Hausse des retards de paiement** (15 milliards de « manque » de trésorerie pour les TPE-PME)
- **Des enjeux plus structurels** (un tissu d'entreprises de petite taille, des structures financières très fragiles pour 20 % des TPE, une économie de service et pas assez d'industrie, une rentabilité faible et un poids des impôts plus élevé que dans les autres grands pays européens)

2. Des différends avec sa banque : cela peut concerner toutes les entreprises

Quels différends ?

➔ Dénonciation d'un découvert ou d'une ligne de financement

➔ Refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...)

➔ Absence de réponse suite à une demande de crédit

➔ Refus d'échelonnement ou de restructuration d'une dette

➔ Refus ou non renouvellement de caution ou de garantie

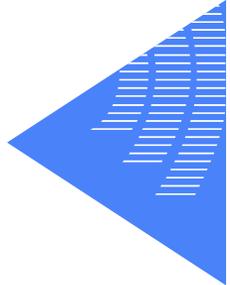
Une solution

La médiation du crédit

Gratuit

Confidentiel





3. Un accord de place qui comporte des engagements

- **Une mission fondée sur un accord de place signé par** : le ministère de l'économie et des finances, la Banque de France, l'IEDOM, la Fédération bancaire française et l'Association française des sociétés financières
- **Accord prorogé** le 4 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 avec un renouvellement par **tacite reconduction**

Engagements des banques	Engagements des médiateurs
<ul style="list-style-type: none">➤ En cas de refus ou dénonciation de financement ou de garantie, informer l'entreprise de la possibilité de recourir au médiateur du crédit➤ Participer de bonne foi au processus de médiation	<ul style="list-style-type: none">➤ Fonder ses recommandations sur une analyse technique individuelle de chaque entreprise➤ Ne jamais demander aux partenaires financiers des interventions qui leur feraient manifestement courir un risque anormal

4. La Médiation du crédit : une procédure en 4 étapes

Un processus en plusieurs étapes :

1. La validation d'un dossier de médiation sur le site du Médiateur du crédit <https://mediateur-credit.banque-france.fr> enclenche la procédure.
2. Dans les 48 h, le Médiateur départemental contacte l'entreprise et accepte ou non son dossier, en fonction de son éligibilité.
3. Le Médiateur départemental informe immédiatement les établissements financiers de l'ouverture d'une médiation et leur accorde un délai de cinq jours ouvrés pour revoir leur position.
4. À l'issue de ce délai, si ses difficultés perdurent, le Médiateur départemental identifie et résout les points de blocage. Si besoin, il réunit l'ensemble des partenaires financiers de l'entreprise.

5. La Médiation du crédit : pour bénéficier d'une restructuration du PGE

PGE de moins de 50 000 euros



Saisir directement la médiation du crédit

PGE de plus de 50 000 euros



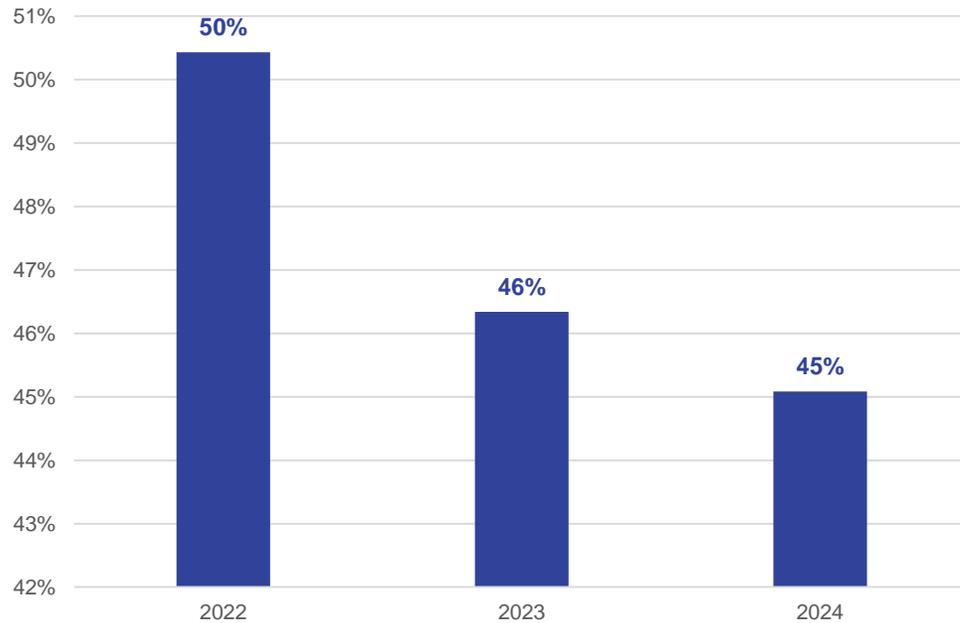
**Saisir au préalable le Conseiller
départemental
aux entreprises en difficulté**

Pour bénéficier de :

- 1 – Un étalement supplémentaire de 2 à 4 ans du PGE
- 2 – Une possibilité de différé en capital de 6 mois du PGE
- 3 – Une absence de prime de garantie sur la durée supplémentaire
- 4 – Un étalement des autres crédits bancaires
- 5 – Une formalisation des accords de financements à court terme

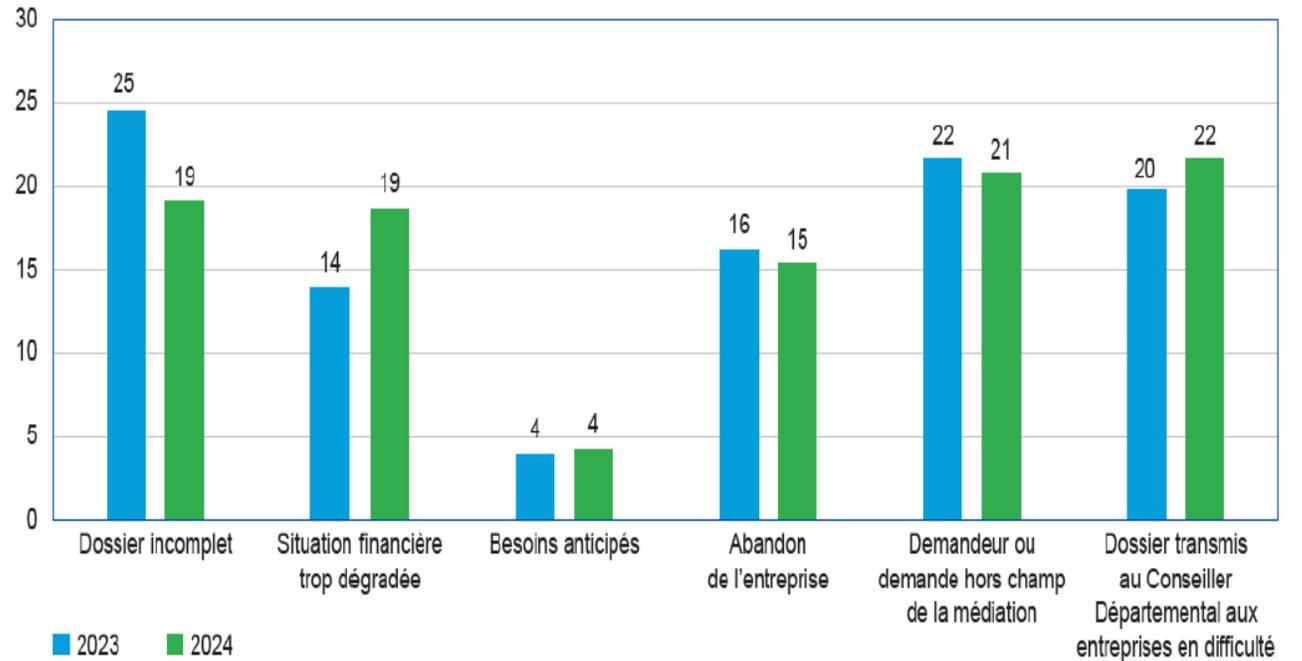
6. Un dispositif souvent sollicité trop tard

Taux d'éligibilité à la médiation du crédit



Évolution des motifs d'inéligibilité

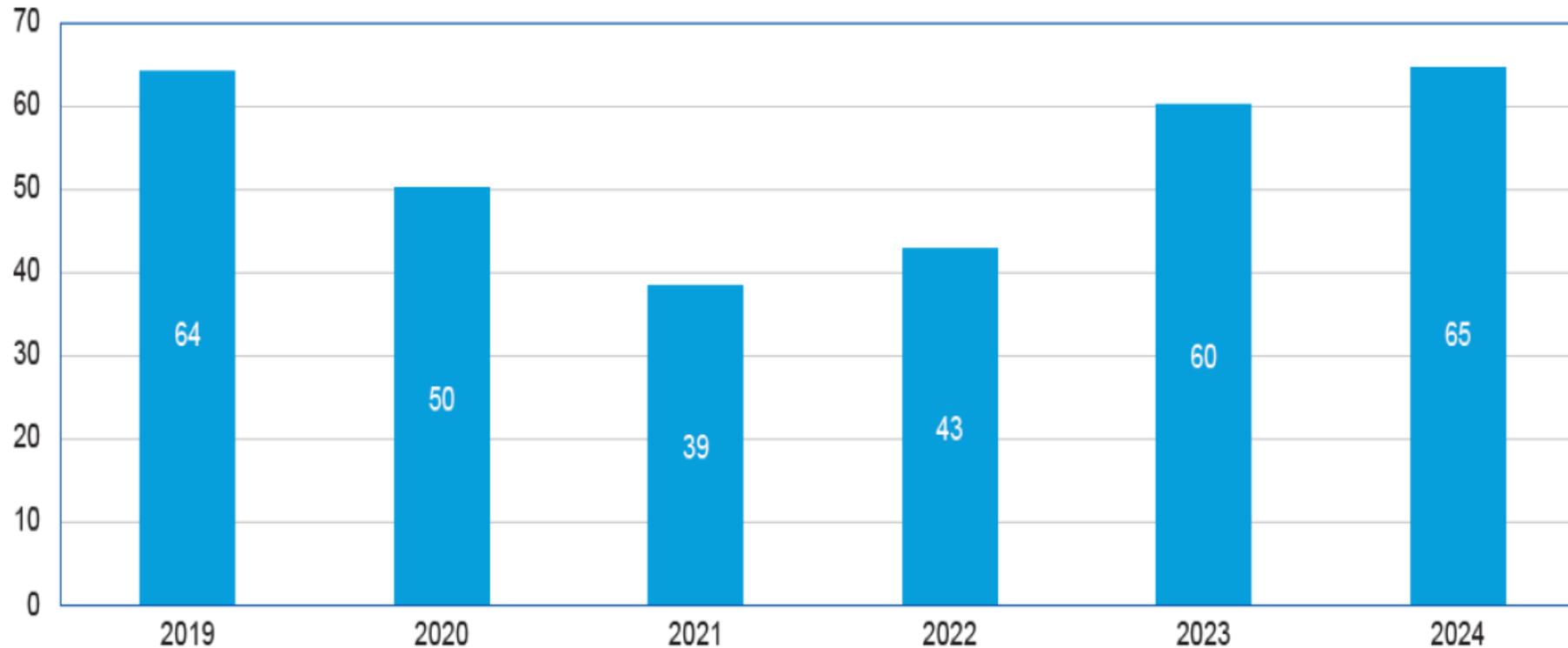
(en pourcentage)



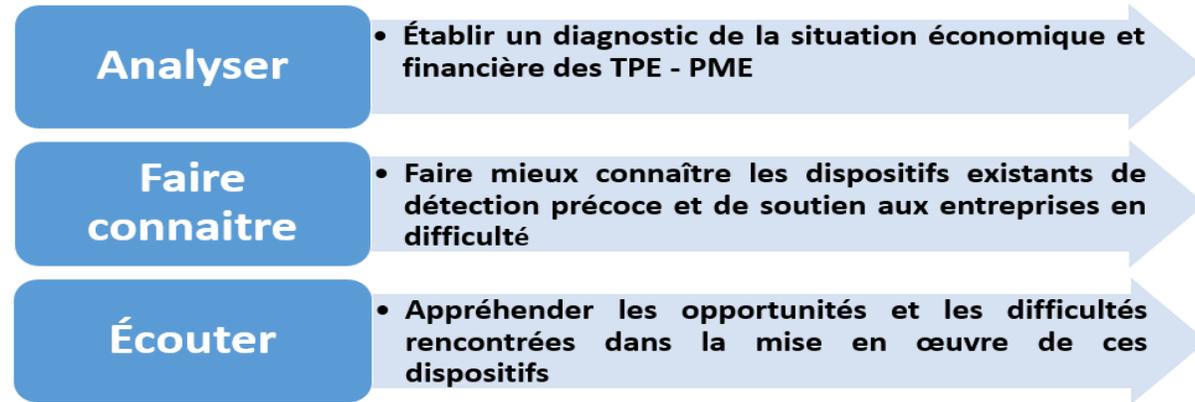
7. Un dispositif efficace si il est sollicité assez tôt

Taux de succès annuel de la médiation du crédit

(en pourcentage)



8. Une mission confiée au médiateur du crédit et au médiateur des entreprises



Un document mis à disposition : la Boîte à outils

Mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

La « boîte à outils » du dirigeant

À TOUTS LES STADES DE LA VIE DE L'ENTREPRISE

le médiateur des entreprises | BANQUE FRANCE | MÉDIATION DU CRÉDIT

VOUS ÊTES
UNE ENTREPRISE
EN CRÉATION,
EN DÉVELOPPEMENT
OU EN CROISSANCE.



03 ANTICIPATION

Dialoguez avec vos partenaires
05 Dotez-vous des outils indispensables à la gestion de votre entreprise

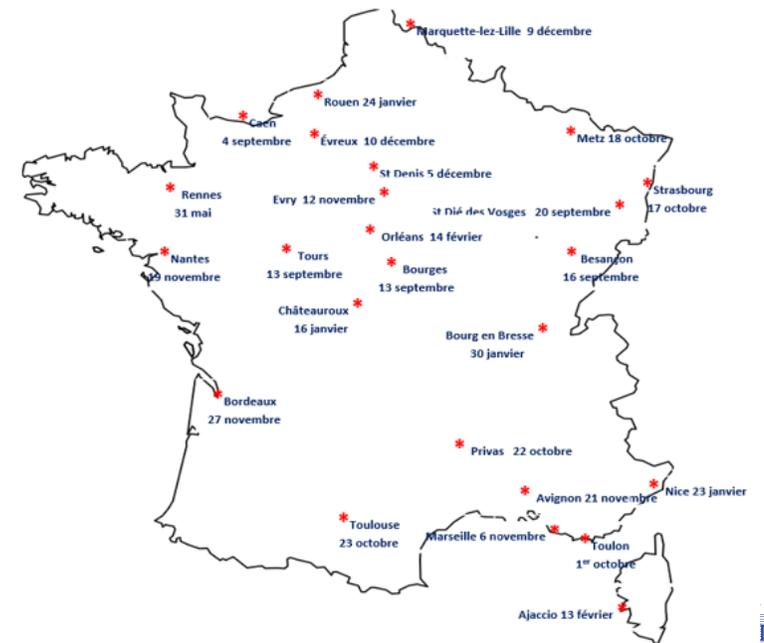
07 ACCOMPAGNEMENT

N'hésitez pas à vous faire accompagner
010 Osez le règlement amiable des différends

012 PRÉVENTION

Utilisez les outils de diagnostic
014 Ouvrez les portes de la prévention de vos difficultés

Des réunions dans 25 départements



ANTICIPATION

Dialoguer avec les partenaires

L'expert-comptable : l'interlocuteur privilégié

La banque : le partenaire avec lequel une relation de confiance doit être établie, notamment par un dialogue régulier avec le conseiller

Clients/fournisseurs : respecter les délais de paiement

Se doter des outils de gestion de l'entreprise

Utiliser le site « [entreprendre.service-public](http://entreprendre.service-public.fr) » : le site de référence de l'information administrative et de démarches pour les entreprises

Piloter l'activité : des indicateurs clés pour aider au suivi et à la prise de décision

- Tableau de bord
- Tableau de besoin en fonds de roulement
- Compte de résultat prévisionnel
- Plan prévisionnel de trésorerie

ACCOMPAGNEMENT

Se faire accompagner

Activer les réseaux consulaires et professionnels

Utiliser Conseillers-Entreprises (ex place des entreprises) : pour disposer d'un accompagnement personnalisé par des conseillers spécialisés;

Ouvrir votre espace dirigeant (espace sécurisé avec toutes les informations Banque de France sur vos entreprises)

Consulter le portail de la Banque de France (mesquestionsdentrepeneur) : pour disposer d'informations à toutes les étapes de la vie de l'entreprise

Saisir les dispositifs de règlement amiable des différends

La médiation des entreprises : pour prévenir et résoudre les litiges commerciaux

La médiation du crédit : pour ne pas rester seul face à une difficulté de financement bancaire

PRÉVENTION

Détecter suffisamment tôt les difficultés

Utiliser les outils de diagnostic : des outils d'aide à la gestion et à la décision

Recourir aux centres d'information et de prévention (CIP) ou au groupements de prévention agréés (GPA) : pour s'informer dès les premiers signes de difficultés

Partager vos difficultés avec le conseiller départemental aux entreprises en difficulté ou le CRP : diagnostic de la situation/accompagnement global/orientation

Saisir les dispositifs de prévention

Demander un étalement de dettes fiscales et sociales auprès de la commission des chefs des services financiers (CCSF)

Solliciter un entretien confidentiel avec le président du Tribunal de commerce